

Projet de ligne Grand-Brûlé-Vignan

Mémoire présenté à l'audience du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Église St-Jean-Marie-Vianney, Gatineau, le 15 novembre 2000

par

Jacques-R Forget, agr.
Conseiller municipal
Ville de Gatineau

Membres de la commission,

Je m'appelle Jacques-R Forget, et suis domicilié au 71 rue de Beloeil, à Gatineau. Je suis le conseiller municipal représentant le district du Centre-ville de Gatineau, quartier où se trouve le poste Vignan.

La situation présente du poste Vignan existant est déjà problématique pour les résidents qui habitent près du poste à cause principalement du bruit qu'il génère et de son caractère inesthétique. La question des champs magnétiques demeure aussi une préoccupation pour plus d'une personne.

En outre, avec les projets de bouclage, à divers degrés, les dirigeants et les résidents de la Ville de Gatineau sont préoccupés par les répercussions que pourrait avoir sur leur santé et leur qualité de vie l'ajout d'une deuxième ligne de 315 kV qui arriverait au poste Vignan.

Cette préoccupation et le souci d'avoir fait tous les efforts pour prévoir, constituent la raison pour laquelle, le 8 septembre dernier, j'ai demandé la tenue d'une audience du BAPE. Nous voulions obtenir des réponses à nos interrogations et voulions nous assurer que seront réalisées toutes les mesures d'atténuation techniquement faisables, en considérant que la qualité de vie et la santé des gens sont plus importantes que les budgets balancés.

À la demande d'Hydro-Québec, je n'ai pas fait de présentation formelle lors de la première partie de l'audience qui s'est tenue le 18 octobre dernier. En effet. Le représentant d'Hydro-Québec disait que le promoteur avait changé de position, qu'il avait une solution au problème de bruit causé par le poste Vignan et que le tout serait confirmé avant la présente audience. J'ai accepté de faire confiance au promoteur. Des discussions et des démarches ont eu lieu entre des représentants de la ville et d'Hydro dès les jours suivants. Or, dans une lettre datée du 8 novembre 2000, Hydro-Québec annonçait à la ville que seulement quatre des huit disjoncteurs installés seraient à gaz. Ce n'est pas acceptable.

Dans mon Mémoire présenté à l'audience du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, à L'Ange-Gardien, le 31 mai 2000, je soulignais notre satisfaction devant les mesures d'atténuation prises pour préserver la flore, la faune et le caractère rural du poste Outaouais. Je demandais alors, et je demande toujours, que l'on ait au moins autant de considération pour la santé et la qualité de vie des gens.

Si la ligne Grand-Brûlé - Vignan est jugée opportune et est réalisée, c'est toute la collectivité qui va en bénéficier; il appartient donc à la collectivité via le promoteur de prévoir toutes les mesures pour réduire au minimum les inconvénients pour les riverains.

Je réitère que nous avons une opportunité de réparer les erreurs du passé et de prévoir qu'elles ne soient pas répétées. En plus de l'installation des disjoncteurs les moins

bruyants, il est possible d'augmenter en matériaux et en végétation la zone tampon entre le poste et les résidences existantes. Il est aussi possible de protéger l'espace non construit. Nous réclamons toujours des mesures d'atténuation efficaces pour contrer les problèmes de bruit, d'esthétique et de santé pour les citoyens. La Ville de Gatineau est toujours prête à collaborer.

Le conseiller municipal du quartier Centre-ville
Ville de Gatineau

Jacques-R Forget